

## Projet de fusion entre l'ACDV et B4C

### Foire aux questions

**Le rapprochement entre Bioeconomy For Change (B4C) et l'Association Chimie du Végétal (ACDV) s'inscrit dans une stratégie ambitieuse de renforcement et de pérennisation des actions en faveur de la bioéconomie et de la chimie biosourcée.**

Depuis leur début (B4C est membre fondateur de l'ACDV), B4C et l'ACDV partagent une vision commune et des missions complémentaires, œuvrant toutes deux au développement et à la promotion du secteur du biosourcé. **Notre objectif : créer une entité encore plus forte, robuste et cohérente, qui permettra de mutualiser les ressources et d'amplifier notre impact collectif.**

Avec cette ambition commune de renforcer l'impact de nos actions en mutualisant nos expertises – notamment en conseil stratégique, veille, innovation, industrialisation, affaires publiques et représentation d'intérêts-, nous œuvrons, ensemble, pour vous proposer une offre de service complète et élargie.

**Cette FAQ répond aux principales questions que vous pourriez vous poser sur cette évolution stratégique structurante.**

#### Pourquoi cette fusion ?

Le projet de fusion a été conçu comme un levier stratégique pour répondre aux défis actuels et futurs de la filière et de nos associations. L'objectif est de renforcer la filière bioéconomie et chimie biosourcée en unissant les forces de B4C et de l'ACDV, évitant ainsi la dispersion des efforts et optimisant les services aux adhérents.

Nous avons choisi de fusionner afin de renforcer nos actions, mutualiser nos ressources et assurer une meilleure pérennité à nos missions. Cette décision a été prise dans l'intérêt de nos membres et avec la volonté de continuer à développer nos activités et d'assurer la pérennité de nos structures.

#### Quels bénéfices pour les adhérents ?

Cette fusion vise à renforcer l'offre de service qui vous est proposée, non à la réduire. Tous les services actuels seront maintenus, et de nouvelles opportunités seront proposées :

- Un réseau étendu et consolidé, en synergie avec B4C.
- Un accès à des outils supplémentaires de veille technologiques et marchés (Tremplin, Agrobiobase, XploreBio).

- Un accompagnement personnalisé pour le montage de vos projets d'innovation et d'industrialisation (mise en relation qualifiée, décryptage et orientation vers le meilleur guichet de financement régional, national et européen, analyse technico-économique de votre projet).
- Un accès à de nombreux événements sur l'ensemble des thématiques de la bioéconomie pour nouer de nouveaux partenariats et opportunités marchés).
- Une influence renforcée sur les politiques publiques et réglementations.
- Une vision commune et mutualisation des actions pour peser davantage dans les décisions stratégiques.
- Une voix plus forte et plus influente auprès des partenaires institutionnels (politiques, économiques, académiques) et sur les sujets stratégiques des filières grâce à la synergie de nos deux réseaux. ;

## **Quel impact sur ma cotisation ?**

La fusion permettra d'éviter une double cotisation, tout en maintenant l'ensemble des services des deux entités. Les adhérents de l'ACDV bénéficieront du tarif B4C, généralement plus avantageux.

L'appel à cotisation 2026 se fera selon les modalités en vigueur chez B4C.

## **Quand la fusion sera-t-elle effective ?**

Si elle est approuvée lors des Assemblées générales, la fusion sera effective au **1er janvier 2026**. Cependant, certaines synergies (accès croisé à des événements, partage de veille...) seront mises en œuvre dès 2025.

## **Qui sera mon interlocuteur une fois la fusion effective ?**

Vos référents habituels resteront vos interlocuteurs jusqu'à fin 2025. Un point d'information personnalisé sera réalisé pour chaque adhérent courant 2025 afin de préciser les référents.

## **Les accès aux outils vont-ils changer ?**

Les outils numériques de B4C comme Tremplin, Agrobiobase, XploreBio sont maintenus et seront progressivement ouverts à l'ensemble des adhérents de l'ACDV. Une simplification des accès pourra être mise en place dans un second temps afin d'améliorer le service.

Les documents contenus dans la bibliothèque de documents ACDV (BOX) seront à terme transférés dans l'environnement informatique de B4C.

## **Le nom de la structure va-t-il changer ?**

Le nom Bioeconomy For Change (B4C) reste inchangé. La marque ACDV sera maintenue et utilisée pour les actions de représentation et d'influence dans le domaine de la chimie du végétal. Cependant, une évolution de la signification de l'acronyme ACDV est envisagée, tout en conservant la référence à la "chimie du végétal" pour garantir la continuité et la reconnaissance du secteur. Les membres volontaires pourront participer à la réflexion.

## **Comment la transition sera-t-elle organisée ? Serai-je consulté en tant qu'adhérent ?**

Entre l'approbation en Assemblée Générale en juin 2025 et décembre 2025, des webinaires et temps d'échange seront organisés pour répondre à vos questions. Des retours d'adhérents seront également sollicités sur certains points (services, outils, etc.).

Durant cette période de transition :

- Harmonisation progressive des offres, outils et événements.
- Maintien des fonctionnements propres à chaque structure.
- Synergies proposées dès mi-juin 2025.

Une information régulière des adhérents sur l'avancée de la transition sera mise en place.

## **Est-ce que je pourrai refuser la fusion ou choisir une autre formule d'adhésion ?**

Le projet de fusion sera soumis au vote en AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) en présence de l'ensemble des membres (à jour de leur droit de vote). En cas d'approbation, elle s'appliquera à tous les adhérents. Aucun service ne sera retiré, et de nouveaux bénéfices vous seront proposés.

Il sera toujours possible pour un adhérent de quitter sa structure dans le respect des règles définies dans les statuts des structures, notamment le délai de prévenance (pour l'ACDV envoi d'un courrier avant le 30 septembre 2025) afin de ne pas devenir membre de fait de la future entité.

## **Qui dirigera l'entité issue de la fusion ?**

L'entité sera dirigée par B4C dont le Président est Michel Mangion et son directeur général Boris Dumange.

La gouvernance de l'entité issue de la fusion sera fondée sur la gouvernance actuelle de B4C, et au minimum 7 membres du Conseil d'administration et 4 membres du Bureau issus de l'ACDV.

## **La fusion est-elle une réponse à des difficultés financières ?**

Non. Si le contexte budgétaire incite à repenser les modèles économiques, la fusion est avant tout une démarche offensive et stratégique visant à mutualiser les expertises, renforcer les actions et pérenniser les missions des deux structures.

### **Une question ? Un besoin spécifique ?**

#### **Contactez-nous :**

- Déléguée Générale : [sophie.marquis@chimieduvegetal.com](mailto:sophie.marquis@chimieduvegetal.com)
- Président : [bernard.chaud75@outlook.fr](mailto:bernard.chaud75@outlook.fr)